



D.2025.12.17.1.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

1 - LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.2 – FONCIER

1.2.1 – Ligne C : enquête parcellaire complémentaire – autorisation d'ouverture

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3ème ligne de métro.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3ème ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).
- Par délibérations n° D.2019.02.06.1.8 du 6 février 2019, n° D.2020.12.16.1.3 du 16 décembre 2020, n° D.2022.04.13.1.2.1. du 13 avril 2022, n° D.2022.10.19.1.2.2 du 19 octobre 2022 et n° D.2023.10.11.1.2.13 du 11 octobre 2023, n° D.2024.02.07.1.2.9 du 7 février 2024 et n°D.2024.10.16.1.2.3 du 16 octobre 2024 Tisséo Collectivités a donné son autorisation pour solliciter l'ouverture d'enquêtes parcellaires complémentaires

Une nouvelle enquête parcellaire est nécessaire afin :

- De porter à la connaissance de certains propriétaires l'actualisation ou l'ajout d'emprises ;
- D'actualiser les informations relatives à l'identité de certains propriétaires suite à mutation ou désignation de syndic de copropriété.

Ainsi, il convient de soumettre à enquête complémentaire un dossier parcellaire sur la commune de Toulouse et de Labège.

Le dossier est constitué d'une notice explicative (guide de lecture), d'un état parcellaire, des plans parcellaires et des états descriptifs de division en volume.

Il est précisé que l'identité des propriétaires, figurant au dossier d'enquête parcellaire joint en annexe, est susceptible d'actualisation avant diffusion du dossier parcellaire.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la saisine du Préfet de Haute-Garonne afin de demander l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE la saisine du Préfet de Haute-Garonne aux fins de demande d'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire, y compris sous sa forme simplifiée si les conditions requises sont réunies pour ce type d'enquête.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Directeur de Tisséo Ingénierie aux effets ci-dessus à signer toute correspondance avec les tiers et l'administration au sujet de cette enquête.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités aux effets ci-dessus à signer tous actes, documents et pièces qui se rapporteront aux suites de la présente enquête : demande d'arrêté de servitude de passage en tréfonds, demande d'arrêté de cessibilité et d'ordonnance d'expropriation, correspondances avec les tiers, y compris en cas de contentieux.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES